



**REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)
LES P'TITS LOUPS
Année 2018/2019**



15, place du 14 juillet
79330 SAINT VARENT

☎ : 05.49.67.52.80

Mail : ram.saintvarent@csc79.org

Site internet : <http://saintvarent.csc79.org>

SOMMAIRE

I – OBJECTIFS ET MISSIONS DU RAMpage 3

II – FONCTIONNEMENT DU RELAIS..... page 3

1/ Horaires d'ouverture

2/ Personnel

III - LES TEMPS COLLECTIFS.....page 3, 4 et 5

1/ Objectifs

2/ Public accueilli

3/ Adhésion

4/ Charte d'accueil

5/ Participation aux activités

IV – PARTENARIAT.....page 6

V – DISPOSITIONS DIVERSES.....page 6

ANNEXES :

COUPON REPONSE.....page 7

FICHE DE LIAISON.....page 8

I – OBJECTIFS ET MISSIONS DU RAM

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) est géré par le Centre Socio Culturel du St Varentais et s'inscrit dans le Contrat Enfance Jeunesse, signé entre la CAF, la MSA, et la Communauté de Communes du St Varentais.

Le RAM propose deux missions essentielles :

- L'information aux familles et aux Assistantes Maternelles (AM) concernant leurs droits et devoirs notamment sur le contrat de travail. C'est aussi un lieu de conseils et une aide administrative sur toutes questions relevant de la petite enfance.
- L'organisation d'un lieu de rencontre et d'échanges entre adultes et enfants, et l'animation d'ateliers d'éveil pour les enfants, les AM et les parents.

Le RAM est un lieu d'accueil au public, pour :

- Les parents et futurs parents,
- Les AM agréées ou souhaitant le devenir,
- Les enfants de moins de 6 ans.

II – FONCTIONNEMENT DU RELAIS

1/ Horaires d'ouverture (dans les bureaux du Centre Socio Culturel)

Accueil en permanences administratives (sur rendez-vous de préférence) :

- le lundi de 14h à 17h30
- le mardi et jeudi de 14h à 17h30
- le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
- le vendredi de 14h à 16h

2/ Personnel

Une éducatrice de jeunes enfants anime le relais, elle est garante du règlement de fonctionnement. En cas d'absence de celle-ci (congrés annuels, maladie, formation), la structure est fermée. Sa fonction vise à soutenir conjointement parents, assistantes maternelles et enfants.

Elle aide les familles à :

- Rechercher une assistante maternelle,
- S'orienter vers les services de Protection Maternelle et Infantile,
- S'informer concernant les droits et devoirs des parents employeurs,
- S'informer concernant les statuts des AM et l'agrément.

III – LES TEMPS COLLECTIFS

Les ateliers d'éveil sont proposés à raison de deux fois par semaine, le lundi et le vendredi de 9h15 à 11h30 dans les locaux des P'tits Loups situés au 22 rue des Bournais à Saint Varent.

« Les P'tits Loups » est un lieu d'échanges et de rencontres où des activités sont proposées ; elles ne sont pas imposées aux enfants et il n'y a pas d'obligation de production finie à chaque séance.

1 / Objectifs

Lieu rencontre pour tous, les P'tits Loups visent :

- à offrir un moment privilégié entre l'adulte et l'enfant,
- à favoriser les échanges,
- à sortir chacun de l'isolement,
- à créer du lien social,
- à proposer aux jeunes enfants des activités adaptées à leurs besoins, etc.

Pour l'enfant :

- Socialisation, échanges entre enfants et entre adultes et enfants
- Accompagnement et développement de l'éveil de l'enfant par l'intermédiaire de jeux et d'activités diverses
- Premiers pas vers l'autonomie

Pour l'adulte :

- Echanges et partage d'expériences avec les autres professionnels ou parents
- Observation des enfants, de leurs acquisitions et de leur comportement social par l'intermédiaire du jeu et des activités

2 / Public accueilli

Le Relais reçoit les enfants de 0 à 6 ans. Il n'est toutefois pas un lieu de garde. Les enfants ne peuvent être accueillis au Relais qu'accompagnés d'un adulte référent (assistante maternelle, parent, grands-parents, assistante familiale, etc...).

La fiche de liaison, annexée au présent règlement, sert d'autorisation parentale lorsque l'enfant est accompagné par son assistante maternelle.

Les enfants de plus de 6 ans des parents ou assistantes maternelles peuvent participer aux P'tits Loups sur inscription auprès de l'animatrice (*elle seule sera en mesure d'accepter ou non leur venue en fonction du nombre de personnes déjà présente sur la matinée*) dans le respect du règlement de fonctionnement des P'tits Loups. Ils restent sous la responsabilité des accompagnateurs, à charge pour eux de gérer leur activité.

3 / Adhésion

Parents et assistantes maternelles adhèrent au Relais en réglant une cotisation annuelle au Centre Socio Culturel.

La cotisation est due lorsque l'assistante maternelle et l'enfant participent aux temps collectifs.

Son montant au 1^{er} juillet 2018 est de 9€ individuel et 12€ familial, il est révisable chaque année.

Le renouvellement de l'adhésion a lieu tous les ans au 1er juillet.

4 / Charte d'accueil

Un parrainage est mis en place afin d'améliorer l'accueil des nouvelles personnes et de faciliter leur intégration au sein des P'tits Loups.

Le premier accueil s'effectue par l'animatrice, référente du groupe qui passe ensuite le relais vers une marraine ou un parrain (visite des locaux, us et coutumes des P'tits Loups).

Après avoir bien accueilli et été accueilli, il faut rester accueillant.

Une charte d'accueil a été écrite, incluse dans le règlement de fonctionnement ; elle est affichée dans la structure des P'tits Loups.

Elle est issue du travail de réflexion de la Commission Petite Enfance et de vos propositions, et ensuite validée par le Conseil d'Administration du CSC.

Elle a pour objectif d'inciter chacun à faire attention à l'autre, à une plus grande tolérance au sein de la collectivité.

Liste des engagements :

- 1^{er} accueil par le parrainage des nouveaux arrivants, lieu ouvert à tous
- Respect envers les participants, enfants et adultes
- Respect des règles de vie, du lieu, du matériel (règles citées dans les paragraphes suivants)
- Discrétion et confidentialité entre adultes et devant les enfants
- Courtoisie et diplomatie
- Respect du mode de vie de chacun, du choix d'éducation

5 / Participation aux activités

• Responsabilités

Dans l'enceinte du Relais, les enfants restent toujours sous la surveillance et la responsabilité des adultes qui les accompagnent.

Les adultes responsables des enfants devront se conformer aux instructions et règles de sécurité édictées par le Relais, telles que : ne pas laisser les enfants sans surveillance, ne pas laisser les enfants seuls dans la salle de motricité, ne pas laisser les enfants seuls sur le plan de change, etc.

Aucun objet susceptible de blesser ou de compromettre la santé des enfants ne doit être introduit dans les locaux.

Le CSC dégage toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de biens matériels (poussette, vêtements, bijoux, argent...) survenus pendant les temps d'accueil et d'activités, ceux-ci restant sous l'entière responsabilité des propriétaires.

Pendant les temps de chants, la salle de motricité sera fermée afin que les enfants ne restent pas sans surveillance.

• Mesures d'hygiène

Les enfants qui fréquentent le Relais doivent être dans des conditions d'hygiène et de santé correctes. Avant et après chaque activité, les adultes s'engagent à faire laver les mains des enfants.

Le local des P'tits Loups est un espace non-fumeur.

A l'arrivée, les vêtements et les sacs seront accrochés aux portemanteaux. Les poussettes restent dans la salle d'accueil.

Les chaussures des adultes et des enfants qui marchent, seront remplacées par des chaussons ou chaussettes fournis par les intéressés. Une tolérance sera faite pour les tous petits qui commencent juste à marcher.

Concernant les changes : l'adulte responsable apportera le nécessaire de toilette dont il a besoin pour les enfants qu'il garde, il posera sur la table de change une serviette qui lui est propre avant d'y mettre l'enfant. Le lavage des mains avant et après chaque change est vivement conseillé.

• Organisation temporelle

- 9h15 : ouverture des locaux
- 9h30/9h45 : café/thé pour les adultes
- 10h : activités en fonction du planning prédéfini ou des opportunités et toujours en lien avec le développement psychomoteur des jeunes enfants
- 11h15 : regroupement pour des chants, comptines ou lecture d'album
- 11h 30 : Fin des P'tits Loups

Le calendrier des activités sera communiqué aux assistantes maternelles et aux parents (disponible également sur le site internet du CSC), et pourra être modifié selon les opportunités, les imprévus ou autre choix collectif, ceci au bénéfice des enfants.

La participation aux activités n'est pas obligatoire toutefois la demande des enfants devra être prise en compte en priorité.

Le rangement, après chaque atelier ou animation, incombera aux adultes ayant accompagné les enfants.

Lorsqu'un intervenant extérieur est présent aux P'tits Loups il sera demandé à chaque adulte de respecter son intervention.

IV – PARTENARIAT

- avec les communes du canton pour se rapprocher de la population
- avec les enseignants des écoles maternelles du canton et les associations de Parents d'Elèves (ex : organisation commune d'événements et/ou de soirées d'informations pour les AM et les parents, animées par des intervenants extérieurs).
- avec la bibliothèque à raison d'une rencontre par mois animée par la responsable de la médiathèque pour éveiller les enfants aux livres à partir de différentes thématiques prédéfinies entre l'animatrice du Relais et la bibliothécaire.
- avec la Communauté de Communes.
- pendant les vacances scolaires, un partenariat avec les enfants et les animateurs du Centre de Loisirs.
- en fonction des projets initiés par le CSC. Exemple : artistes en résidence, intervenants spécifiques (psychomotricité, éveil musical), etc.

V – DISPOSITIONS DIVERSES

Les parents sont avisés que le Relais peut recevoir en stage des élèves d'établissements de formation aux métiers de la petite enfance.

Les parents sont informés que peuvent être publiées ou exposées des photos de leur(s) enfant(s) prises dans le cadre des activités du Relais.

Le Centre Socio Culturel se réserve le droit d'intervenir en cas de non respect du règlement de fonctionnement allant de l'avertissement oral, ensuite écrit, jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

Les dispositions du présent règlement peuvent être revues sur décision du Centre Socio Culturel et/ou des membres du groupe des P'tits Loups et de l'animatrice.

Le présent règlement est affiché à l'entrée du lieu d'accueil.

Fait à St Varent, le 1^{er} juillet 2013

La responsable du Relais,

Amélie Bellouard

Le président du CSC,

Didier Morin



**Coupon-réponse à retourner après lecture
au Centre Socio Culturel du St Varentais**

M. et Mme

Père, Mère Assistante maternelle

Nom(s) et prénom(s) du ou des enfant(s) :

*Accepte les termes du règlement de fonctionnement (comprenant notamment l'adhésion) oui

*Les modalités de déplacement pour les activités des P'tits Loups sont à la charge des participants ; le Centre Socioculturel décline toute responsabilité.

Fait àle,

Signature
Précédée de la mention « Bon pour accord »



FICHE DE LIAISON P'TITS LOUPS

(à retourner au Relais par l'intermédiaire de votre assistante maternelle)

AUTORISATION PARENTALE

Nous soussignés,
Monsieur
Madame

Adresse

- Autorisons Mme assistante maternelle agréée à accompagner notre enfant.....né(e) lepour participer aux activités proposées dans le cadre du R.A.M. sous réserve d'en être préalablement informés.

oui non

- Autorisons le R.A.M., à prendre des photos, vidéos, enregistrement sonore de mon (mes) enfants (nom et prénom).....ou de moi-même lors des activités des P'tits Loups et à les utiliser, au besoin, dans les documents ou les actions de communication du Centre socioculturel (internet, journaux, exposition...).

oui non

Fait à le

Signature du père :

Signature de la mère :

RENSEIGNEMENTS

Père :

Nom prénom :

Adresse :

Téléphone en cas d'urgence (domicile, travail) :

Mère :

Nom prénom :

Adresse :

Téléphone en cas d'urgence domicile, téléphone travail.....

Lorsque l'enfant participe aux activités proposées par le Relais, il reste sous la surveillance et la responsabilité de son assistante maternelle ou de l'adulte qui l'a accompagné.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

15, place du 14 juillet - 79330 SAINT VARENT - 05.49.67.52.80